Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le 29/06/2021
ID : 060-216001743-20210628-DLRG210628003-DE

- **Extrait du registre des délibérations**
  Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 28 juin 2021
Séance du 14 juin 2021

3 Subvention au CCAS - aide au personnel soignant du Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise (GHPSO)

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET, Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme TALL	Pouvoir à :	M. DEME
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
Mme SGHIRI	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme SOW	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. KA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**
  - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
  - Nombre de conseillers en exercice : **39**
  - Nombre de conseillers absents non représentés : **0**
  - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **36**
  - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mme MEHADJI, MM LUCAS et NACHITE **3**

- **Date de la convocation : 22/06/2021**

- **Rapport de présentation :**

Monsieur Fabrice MARTIN, conseiller municipal délégué, expose :

Depuis le début de la crise sanitaire qui nous a frappés en février 2020, le personnel hospitalier du GHPSO de Creil n'a pas démérité.

Malgré le manque de matériel, de personnel, les congés reportés et la fatigue grandissante au fil des mois, ces femmes et ces hommes ont répondu présents pour prendre soin des habitants de notre ville et de notre agglomération.

Pour leur témoigner sa gratitude, la Ville a donc souhaité prendre soin d'eux à son tour. Pour ce faire, il est proposé d'offrir aux agents du GHPSO un moment de détente et de relaxation, par le biais de l'intervention de trois masseuses professionnelles.

Cette prestation, entièrement prise en charge par la Ville de Creil, sera ensuite mise en place par les services du GHPSO, en coordination avec le CCAS. Un complément de subvention à hauteur de 14 000,00 € doit ainsi être apporté au CCAS afin de mettre en œuvre le projet.

Il vous est proposé d'attribuer la subvention sur projet suivante :

ASSOCIATIONS	FONCTIONNEMENT	PROJET
CCAS	-	14 000,00 €

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le 29/06/2021
ID : 060-216001743-20210628-DLRG210628003-DE

Le conseil municipal
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 14 juin 2021,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire :
Votants : **36** Pour : **36** Contre : **0** Abstention : **0**

Décide à l'unanimité :
Article 1er : d'approuver l'attribution de subvention suivante :

ASSOCIATIONS	FONCTIONNEMENT	PROJET
CCAS	-	14 000,00 €

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, sur le compte n°520/657362/AA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : 29 JUIN 2021 Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN
Maire de Creil
Président de l'ACSO

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 01 JUIL 2021
et publication ou notification le 01 JUIL 2021
affiché le 29 JUIN 2021
CREIL, le 01 JUIL 2021

Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET